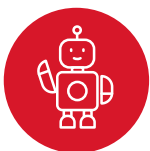


L'intelligence artificielle dans la formation professionnelle

Cadre d'orientation

État: 16.08.2026





► Résumé

En janvier 2026, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a adopté la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle », qui s'appuie sur les décisions prises lors du Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2025. L'une des mesures de cette feuille de route concerne la « numérisation et l'intelligence artificielle ». La numérisation est considérée depuis des années comme une mégatendance dans la formation professionnelle. Avec la diffusion rapide de l'intelligence artificielle (IA), les développements s'amplifient et soulèvent de nouvelles questions fondamentales, par exemple concernant le développement des professions, la conception des formations, les répercussions sur l'apprentissage, les examens et la compréhension des rôles.

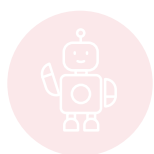
Le présent cadre d'orientation offre un premier aperçu non exhaustif de l'importance de l'IA dans la formation professionnelle sur la base d'une recherche documentaire. L'objectif est de mettre en évidence des possibilités d'action pour la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) et de créer une base pour d'éventuelles mesures.

Il ressort de l'analyse que l'IA peut être classée parmi les mégatendances sociétales globales présentant un caractère potentiellement disruptif. La dynamique exceptionnelle, l'impact à grande échelle et l'incertitude liés à l'utilisation de l'IA exigent une approche réfléchie, progressive et ouverte quant aux résultats. Dans la formation professionnelle, de nombreuses initiatives, le plus souvent de type pilote et peu coordonnées, sont déjà en cours, portées par les partenaires de la formation professionnelle sous leur propre responsabilité. Dans ce contexte, le SEFRI estime qu'il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, de mettre en place une réglementation rapide, mais plutôt de prendre des mesures qui fournissent un cadre, encouragent l'innovation et favorisent la mise en réseau des acteurs :

- publication périodique d'une vue d'ensemble des activités liées à l'IA dans la formation professionnelle ;
- encouragement des projets innovants ;
- encouragement des compétences en matière d'IA sur le lieu de travail ;
- transfert de savoir et mise en réseau.

Le présent cadre d'orientation a été présenté à la CTFP en mai 2026. En outre, des entretiens ont eu lieu en juillet 2026 avec douze experts et expertes issus de domaines d'activité situés à l'interface de la formation professionnelle et de l'IA. Ces derniers ont approuvé l'analyse et l'appréciation présentées dans le cadre d'orientation. Concernant les mesures à prendre par le SEFRI, ils ont souligné que, l'encouragement de projets pilotes, d'une part, et les échanges et la mise en réseau entre les acteurs, d'autre part, constituaient selon eux des champs d'action prioritaires.

Le cadre d'orientation sera présenté lors du Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2026.



► Table des matières

Résumé.	2
1 - Introduction	4
2 - Contexte – vue d’ensemble	5
3 - Analyse	7
3.1 Ancrage au niveau fédéral	7
3.2 Activités des partenaires de la formation professionnelle et de la recherche. . .	10
3.3 Contexte international	15
3.4 Effets sur la formation et l’emploi	16
4 - Appréciation.	19
5 - L’intelligence artificielle dans la formation professionnelle	21
5.1 Champs d’action.	21
5.1.1 Développement des professions	21
5.1.2 Enseignement et apprentissage.	22
5.1.3 Examens	24
5.1.4 Justificatifs numériques et planification de carrière	25
5.1.5 Gouvernance et conditions-cadres	27
6 - Suite des travaux	29
Annexes	31



1 - Introduction

En novembre 2025, sur la base d'une vaste consultation, le Sommet national de la formation professionnelle a adopté diverses mesures qui seront mises en œuvre d'ici 2028. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a regroupé ces mesures en janvier 2026 dans la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle », soutenue par tous les partenaires de la formation professionnelle. L'une des mesures de cette feuille de route concerne la « numérisation et l'intelligence artificielle ».

Comme l'indique le rapport « Attrait de la formation professionnelle » de la CTFP à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle 2025¹, la numérisation est considérée depuis des années comme une mégatendance et touche la formation professionnelle à différents niveaux : dans le processus de développement des professions et la formation continue à des fins professionnelles ainsi qu'au niveau des compétences de base, des lieux de formation et de la mise en œuvre. La numérisation se caractérise par un rythme d'innovation élevé, par une ampleur variable selon les branches et par l'arrivée continue de nouveaux développements, avec pour exemple récent la diffusion rapide de l'intelligence artificielle (IA). Étant donné que la formation professionnelle est adaptée de près aux besoins du marché du travail, les différentes branches et professions parviennent généralement bien à suivre les évolutions de la numérisation et à maintenir les contenus de formation à jour. Comme l'a montré l'analyse réalisée en 2025, les questions qui se posent concernent en particulier le niveau systémique, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de formes d'examen numériques et l'échange de bonnes pratiques en matière de moyens didactiques². En outre, l'IA crée des opportunités et des défis pour la formation professionnelle. Elle pose des questions fondamentales, p. ex. en ce qui concerne la conception des formations, les répercussions sur l'apprentissage, les rôles des responsables de la formation professionnelle et le développement des professions.

Dans le cadre de la mesure « Numérisation et intelligence artificielle » de la feuille de route, l'IA est abordée dans le contexte de la formation professionnelle. La question se pose de savoir comment l'intelligence artificielle influence la formation professionnelle et comment elle peut être utilisée de manière optimale. Ces questions étant de nature fondamentale, une coordination étroite avec le projet « Questions fondamentales » de la feuille de route s'impose. Des liens avec d'autres projets pourraient également apparaître au cours des travaux ultérieurs.

Le présent cadre d'orientation offre une vue d'ensemble ainsi qu'une première appréciation de l'importance de l'IA dans la formation professionnelle du point de vue du SEFRI. Cette vue d'ensemble repose sur une recherche documentaire. Elle ne prétend pas être exhaustive, mais constitue une première approche de la thématique. Le cadre d'orientation permet de définir des pistes d'action concernant l'IA dans la formation professionnelle pour le SEFRI et les partenaires de la formation professionnelle. Celles-ci pourront déboucher sur un plan de mesures, renvoyant non seulement à des mesures prévues dans la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle », mais aussi à d'autres travaux menés par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra).

1 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (2025). [Rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2025](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

2 Interkantonale Lehrmittelzentrale (2025). [Gemeinsame Datenschutzvorabklärungen für digitale Lehrmittel und Lernapplikationen in der Deutschschweiz](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



2 - Contexte – vue d’ensemble

► L’IA, une technologie susceptible d’entraîner de profonds changements

En Suisse, de nombreux acteurs du domaine de l’éducation utilisent l’intelligence artificielle à des degrés divers. Les cantons, les institutions de formation, les Ortra ainsi que les entreprises testent de nombreuses applications, notamment dans le domaine de l’enseignement et la didactique, dans les processus administratifs ou dans le développement des professions. En raison du caractère novateur de cette technologie, bon nombre de ces activités en sont encore à un stade d’expérimentation et d’apprentissage. Des expériences sont acquises, des opportunités sont explorées et des limites sont mises en évidence.

Le SEFRI s’est jusqu’à présent principalement contenté d’observer ces développements. Toutefois, compte tenu de l’importance croissante de l’IA, la question du rôle stratégique du SEFRI se pose. Afin de pouvoir, le cas échéant, assumer ce rôle, le SEFRI doit tout d’abord acquérir une vue d’ensemble systématique de l’IA dans la formation professionnelle, mettre les développements en perspective et clarifier sa marge de manœuvre. Il s’agit d’une condition préalable pour pouvoir définir d’éventuelles mesures et fixer des priorités de travail.

Il convient par ailleurs de déterminer de manière générale comment appréhender et classer ces évolutions technologiques. L’IA peut être considérée comme une mégatendance, au même titre que des évolutions antérieures telles que la numérisation, l’évolution démographique ou les effets du changement climatique. Ainsi, dans une contribution publiée dans La Vie économique, le SECO considère que l’IA s’inscrit, en l’état actuel, dans la continuité de la numérisation en cours³. Dans cette perspective, la formation professionnelle peut s’appuyer sur des mécanismes qui ont fait leurs preuves : le développement continu des professions, la participation déterminante des Ortra ainsi que l’adaptation progressive des contenus de formation. L’étude de la HEFP Développement des champs professionnels dans le contexte des évolutions actuelles et des mutations structurelles, publiée en 2023, relève à propos des changements induits par la numérisation que : « Les effets concrets [...] ne peuvent toutefois guère être réduits à un dénominateur commun ; ils diffèrent entre les professions et même entre les entreprises d’une même branche. En matière de formation, c’est dans le domaine de la formation continue que les nouvelles exigences en matière de compétences se répercutent le plus rapidement. Avec un certain retard, elles atteignent également la formation formelle. ». Des compétences nouvelles et modifiées sont intégrées dans les prescriptions sur la formation, qu’il s’agisse de compétences numériques au sens strict ou de compétences transversales, afin de garantir la mobilité des personnes en formation et des étudiants sur un marché du travail en constante évolution. Par ailleurs, lorsque cela s’avère nécessaire, de nouvelles formations sont élaborées, qui permettent des spécialisations dans le domaine numérique. Enfin, la numérisation a également touché l’enseignement et la gestion scolaire à tous les niveaux du système éducatif. Le système a démontré par le passé qu’il était en mesure d’intégrer et d’accompagner de telles évolutions à long terme⁴.

3 Hauri, D. (2025). L’IA transforme le marché du travail. La vie économique. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

4 Haute école fédérale en formation professionnelle (2023). Développement des champs professionnels dans le contexte des évolutions actuelles et des changements structurels. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



L'IA peut toutefois également être considérée comme une technologie présentant un potentiel de transformation plus profond, qui ne se limite pas à modifier les activités existantes, mais qui est susceptible de reconfigurer fondamentalement les processus de travail, les exigences en matière de compétences, les profils professionnels et le marché du travail. C'est notamment le constat posé par l'OCDE dans ses Perspectives de l'emploi 2023⁵. Des travaux de recherche menés à l'Université de Saint-Gall⁶ ainsi qu'au KOF de l'ETH Zurich⁷ vont également dans ce sens. Dans cette perspective, la question se pose de savoir si les instruments actuels sont suffisants ou s'il convient d'adopter une approche plus ciblée, prospective et proactive. Une telle approche nécessite de porter un regard différencié sur la rapidité et l'ampleur des transformations, mais aussi que les acteurs soient disposés à les prendre en compte de manière stratégique dans le cadre de la formation professionnelle.

► Numérisation et IA : délimitation⁸

À l'origine, la numérisation désigne la conversion d'informations analogiques – c'est-à-dire d'informations sur des supports physiques – en formats permettant leur traitement ou leur stockage dans des systèmes numériques. De manière croissante, le terme de numérisation désigne également l'utilisation de données et de processus qui existent déjà sous forme numérique.

L'apprentissage automatique a profondément transformé le traitement des données, notamment avec l'essor de l'apprentissage profond (Deep Learning). Cette forme de système auto-apprenant repose sur des réseaux de neurones artificiels. Ceux-ci sont constitués de nœuds interconnectés, dont l'organisation s'inspire du fonctionnement des réseaux neuronaux dans le cerveau humain, et permettent d'identifier des structures complexes dans de grandes quantités de données. Plutôt que de suivre des instructions de programmation explicites, le système apprend les règles seul en extrayant automatiquement des caractéristiques abstraites des données. Cela permet de traiter efficacement des informations complexes et de les utiliser pour établir des prévisions ou prendre des décisions. Toutefois, la complexité de ces modèles rend souvent difficile la compréhension de la manière dont un résultat donné a été obtenu.

Dans le langage courant, l'IA est souvent associée aux grands modèles de langage (Large Language Models, LLM), sur lesquels reposent notamment des agents conversationnels (chatbots) tels que ChatGPT (Generative Pre-trained Transformer), qui a été mis gratuitement à la disposition du grand public en novembre 2022.

Dans le présent document, l'accent est mis sur les transformations spécifiques liées à l'IA. Il n'est toutefois pas toujours possible de distinguer clairement ces transformations des évolutions générales liées à la numérisation.

5 Organisation de coopération et de développement économiques (2023). [Intelligence artificielle et marché du travail : introduction. Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2023](#). Paris. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

6 Seufert, S. (2024). [Artificial Intelligence in Vocational Education and Training \(VET\) : Evaluating VET Leaders' Acceptance of AI in Switzerland | Research Square](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

7 Kläui, J., Siegenthaler, M. (2025). [KI und der Schweizer Arbeitsmarkt : Erste Evidenz zu Auswirkungen auf Arbeitslosigkeit und Stellenausschreibungen](#). 186(10). Eidgenössische Technische Hochschule Zürich. KOF Institut. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

8 Voir : [Numérisation — Wikipédia](#) et [Intelligence artificielle — Wikipédia](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



3 - Analyse

3.1 Ancrage au niveau fédéral

Il existe divers canaux d'échange pour le dialogue et la coordination sur le thème de l'IA au niveau fédéral, dont la « Plateforme tripartite »⁹ coordonnée par l'OFCOM, qui fonctionne comme plateforme d'échange national sur les thèmes en lien avec l'IA. Le Forum suisse sur la gouvernance de l'internet¹⁰, qui se tient chaque année sous l'égide de l'OFCOM, offre également un espace de discussion sur l'IA.

La Stratégie Suisse numérique¹¹ constitue le cadre de référence de la Stratégie Administration fédérale numérique, de la Stratégie Administration numérique suisse ainsi que de stratégies sectorielles. Le plan d'action, révisé chaque année, regroupe les mesures mises en œuvre par des acteurs internes ou externes à la Confédération et donne une vue d'ensemble de l'état de leur mise en œuvre.

Des activités coordonnées sont également en cours en matière de réglementation et d'utilisation de l'IA dans l'administration. La Stratégie pour l'utilisation de systèmes d'IA dans l'administration fédérale s'applique à l'administration fédérale depuis mars 2025. Elle vise à soutenir au mieux la transformation numérique de l'administration fédérale par l'utilisation de systèmes d'IA. Un plan de mesures est en cours d'élaboration sous la conduite de la Chancellerie fédérale.

La réglementation de l'IA ainsi que les objectifs de la Confédération en matière de numérisation et d'IA définis dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) présentent un lien direct avec la formation professionnelle.

► Réglementation de l'IA

La Suisse ne dispose pas d'une législation complète spécifiquement consacrée à l'intelligence artificielle. En 2025, le Conseil fédéral a décidé de réglementer l'IA de façon à exploiter son potentiel au profit de la Suisse en tant que place économique et d'innovation. Cette décision repose sur le rapport à l'attention du Conseil fédéral « Etat des lieux sur la réglementation de l'intelligence artificielle » du 12 février 2025¹². La réglementation dans le domaine de l'IA vise trois objectifs : renforcer la Suisse comme lieu d'innovation, protéger les droits fondamentaux, y compris la liberté économique, et améliorer la confiance de la population dans l'IA.

Un projet destiné à être mis en consultation sera élaboré d'ici fin 2026. Il mettra en œuvre la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe en déterminant les mesures juridiques nécessaires, notamment dans les domaines de la transparence, de la protection des données, de la non-discrimination et de la surveillance.

9 Office fédéral de la communication (2024). [La Plateforme tripartite suisse pour la gouvernance numérique et l'intelligence artificielle](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

10 Office fédéral de la communication (2025). [Forum suisse sur la gouvernance de l'internet](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

11 Voir Stratégie Suisse numérique. [Stratégie Suisse numérique](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

12 Office fédéral de la communication (2025) : [Intelligence artificielle](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



► Initiatives dans le domaine FRI en Suisse

Les principes fondamentaux de la politique FRI en matière d'IA englobent l'approche ascendante et une politique aussi neutre que possible sur le plan technologique. Par sa perméabilité, le système éducatif offre également des conditions optimales pour préparer les individus à gérer au mieux les changements structurels auxquels ils seront confrontés. Les acteurs du domaine FRI traitent cette thématique avec de nombreuses activités et bénéficient du soutien de la Confédération. Parmi les points forts, on peut notamment citer les activités suivantes :

- Au niveau de l'école obligatoire et du degré secondaire II (écoles professionnelles, gymnases et écoles de culture générale), l'intégration de l'IA dans l'enseignement est du ressort des cantons. Les plans d'études de tous les niveaux du système éducatif intègrent déjà le développement de compétences numériques, mais aussi de compétences transversales.
- Dans la formation professionnelle initiale, l'utilisation de l'IA et la réflexion critique en matière d'IA constituent des éléments importants du nouveau plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale entré en vigueur en 2026.
- Lors de la révision des professions dans la formation professionnelle, les exigences de l'IA sont systématiquement intégrées pour répondre aux besoins du marché du travail. À cet effet, le SEFRI met à disposition le Guide Transformation numérique.
- De nombreux prestataires développent des offres de formation continue non formelles intégrant l'IA.
- L'agence spécialisée Educa, financée par le SEFRI et la CDIP, se penche également sur la thématique de l'utilisation des données et de l'IA. Son objectif est de soutenir le SEFRI et la CDIP dans le développement d'une politique d'utilisation des données dans le cadre de la protection des données existante.
- La Leading House D-VET Hub de l'EPFL mène des recherches sur le potentiel des technologies dans la formation professionnelle. Elle explore des activités d'apprentissage qui sont pertinentes pour la formation professionnelle duale.
- Dans leur planification stratégique pour les années 2025 à 2028, les hautes écoles mettent un accent sur l'exploitation des chances offertes par la transformation numérique au sens large. Des activités et des investissements sont prévus dans l'enseignement, la recherche et les infrastructures. La Confédération soutient les hautes écoles dans cet effort, notamment par le biais des contributions liées à des projets.
- L'IA est un axe prioritaire des deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne, notamment dans le cadre d'échanges avec des organisations partenaires étrangères comme l'European Laboratory for Learning and Intelligent Systems ELLIS. L'ETH AI Center fait office de nœud central pour l'IA à l'ETH Zurich, l'AI Institute jouant un rôle similaire à l'EPFL. Les AI Center de l'ETH Zurich et de l'EPFL se sont associés dans le cadre d'une coopération sous le nom de Swiss National AI Institute SNAI. Au total, les deux institutions comptent plus de 150 chaires liées au domaine de l'IA. Dans le cadre de la Swiss AI Initiative, l'EPFL, l'ETH Zurich et le Centre national suisse de calcul scientifique (CSCS) ont développé Apertus, le premier grand modèle de langage multilingue et open source au monde.
- Le Swiss Data Science Center (SDSC) est une entreprise commune unique entre l'EPFL et l'ETH Zurich depuis 2017, avec l'Institut Paul Scherrer depuis 2021. Son objectif est d'accélérer l'utilisation de la science des données et de l'IA au sein du secteur industriel et de la communauté académique suisse dans son ensemble.



- Le Fonds national suisse soutient la recherche liée à l'IA, aussi bien par le biais de l'encouragement de projets que dans le cadre de programmes nationaux de recherche (PNR 77 « Transformation numérique » et PNR 75 « Big Data », tous deux terminés) et des pôles de recherche nationaux « PRN Fabrication numérique » et « PRN Automation ».
- Les Académies suisses des sciences soutiennent la recherche et le débat de société sur l'intelligence artificielle, par exemple via la plateforme thématique de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW) sur l'intelligence artificielle ou via la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques TA-Swiss. En outre, les Académies suisses des sciences mènent depuis 2013 le programme de promotion «MINT Suisse»¹³, qui a pour objectif de sensibiliser les enfants et les jeunes aux domaines MINT, de susciter leur intérêt et de développer leurs compétences dans ces domaines. Le programme est mis en œuvre sous la forme de projets extrascolaires et multidisciplinaires. Pour la période 2025–2028, les Académies soutiennent 26 projets, dont certains visent à développer des compétences dans le domaine de l'IA ou traitent de la thématique de l'IA.
- La Confédération soutient l'institut de recherche Idiap, dont l'activité porte principalement sur l'IA, en tant qu'établissement de recherche d'importance nationale.

► Message FRI 2025–2028

L'objectif de la Confédération pour la période FRI 2025 à 2028¹⁴ est de soutenir dans sa politique d'encouragement les lignes d'action prioritaires définies en commun avec les partenaires de la formation professionnelle et d'optimiser en permanence les conditions-cadres pour le développement des professions, l'apprentissage tout au long de la vie et la participation à la formation. Le fait que la formation professionnelle soit orientée vers le marché du travail permet en outre aux offres de formation professionnelle, actualisées en permanence, de contribuer à la réalisation d'objectifs supérieurs. Les nouveaux développements et mégatendances comme la démographie, le changement climatique ou la numérisation et l'IA peuvent être intégrés de manière flexible dans les offres de formation.

Le message FRI 2025–2028 aborde les défis mondiaux et constate que ceux-ci comprennent des mégatendances telles que le changement climatique, la pénurie d'énergie et de ressources, les enjeux liés à la santé (p. ex. la pandémie de coronavirus) et les évolutions géopolitiques – guerres, migration – mais aussi des transformations à encourager de manière ciblée, comme la numérisation (y c. l'IA), le développement durable ou la mise en œuvre de l'équité.

Dans le cadre du programme de la législature 2023–2027¹⁵, le Conseil fédéral a formulé une disposition spécifiquement axée sur le domaine FRI : « La Suisse saisit les opportunités offertes par l'intelligence artificielle, limite ses risques et s'engage en faveur de la protection des droits de la personnalité dans le domaine numérique, d'une place économique suisse innovante et d'une réglementation nationale et internationale tournée vers l'avenir » (objectif 5).

¹³ Voir Programme de promotion MINT.IV [MINT 2025–2028](#) (dernière consultation : 28 mai 2026)

¹⁴ Conseil fédéral (2024). [Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028](#). FF 2024 900. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

¹⁵ Conseil fédéral (2024). [Arrêté fédéral sur le programme de la législature 2023 à 2027](#). FF 2024 (Dernière consultation : 10 avril 2026).



Dans le système FRI suisse, c'est aux acteurs qu'incombe la responsabilité première d'anticiper les nouveaux développements (technologiques), d'œuvrer à leur avancement et d'y répondre adéquatement. La Confédération les soutient dans cet effort. Conjointement avec les cantons et d'autres acteurs FRI, elle encourage la numérisation et aborde activement les défis de la transformation numérique. Elle a prévu ou mis en œuvre à cet effet une série de stratégies et de mesures. Dans le domaine de la formation, cette démarche s'est concrétisée p. ex. dans l'intégration de compétences et de thématiques numériques dans les plans d'études de l'école obligatoire et dans les profils de compétences de la formation professionnelle, et la mise en place de nouvelles offres de formation initiale et continue à tous les degrés.

► Interventions parlementaires récentes

Plusieurs interventions parlementaires abordent la question de l'IA, notamment en ce qui concerne les changements structurels dans le monde du travail ainsi que dans le paysage de la formation et de la formation continue (voir Annexes).

3.2 Activités des partenaires de la formation professionnelle et de la recherche

► Organisations du monde du travail

Dans la formation professionnelle, l'intégration de nouvelles compétences numériques dans les divers plans d'études est régulièrement évaluée par les organes responsables dans le cadre du processus de développement des professions. De nombreux prestataires développent des offres de formation continue intégrant l'IA. La recherche documentaire montre que diverses organisations du monde du travail (Ortra) intègrent l'IA dans la conception des métiers :

ICT-Formation professionnelle a mis en place, depuis le milieu de l'année 2025, un service spécialisé dans l'IA, dont l'objectif est de développer des concepts et des stratégies sur la manière dont l'intelligence artificielle peut être utilisée dans la formation professionnelle. Sont notamment examinés l'optimisation des processus, les environnements d'examen ainsi que l'élaboration de parcours d'apprentissage individualisés.

Afin de rendre ses métiers attrayants aux yeux des apprentis, le Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et de génie civil prévoit d'utiliser l'IA dans la formation. Une IA adaptative prépare spécifiquement les contenus d'apprentissage pour l'utilisateur et joue un rôle de mentor¹⁶.

Le prochain plan de formation des employés de commerce abordera vraisemblablement de manière spécifique les applications de l'IA. L'Ortra compétente, Formation Commerciale Suisse, a mis en place un processus de monitoring systématique afin de suivre en continu les évolutions dans le domaine de l'IA pour la profession commerciale.

L'Ortra compétente a entrepris une révision de la profession de conceptrice et rédactrice/concepteur et rédacteur avec brevet fédéral, en réaction aux évolutions technologiques liées à l'IA.

16 Fédération vaudoise des entrepreneurs (2024). [Davantage de vacances et le recours à l'intelligence artificielle : changement de paradigme pour le CFC maçon-ne – Fédération vaudoise des entrepreneurs](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, on peut également citer l'AI Business Specialist avec brevet fédéral, dont les examens auront lieu pour la première fois en 2026. Selon l'organe responsable, ICT-Formation professionnelle suisse, les AI Business Specialists sont chargés d'identifier et de mettre en œuvre systématiquement les potentiels de l'IA dans l'environnement professionnel.

Un échange d'expériences organisé en 2024 par le SEFRI avec les organes responsables des examens fédéraux a porté sur l'influence que agents conversationnels basés sur l'IA exercent sur les compétences, et notamment sur les examens. Dans ses recommandations, le SEFRI a invité les organes responsables à se pencher sur cette question et à remettre en question la conception des examens ainsi que les compétences évaluées. Lors de ce même échange d'expériences, l'organe responsable des formations dans le domaine financier a présenté son approche en matière d'IA. Il a élaboré des règles et adapté la pondération des critères pour le travail de diplôme et l'examen oral, de sorte que les capacités de transfert et de réflexion critique sont désormais davantage pondérées¹⁷.

► Cantons

Les plans d'études de tous les niveaux du système éducatif intègrent déjà le développement de compétences numériques et compétences transversales.

Les plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle¹⁸ édictés par le SEFRI tiennent également compte des thèmes transversaux, dont la numérisation et l'IA. Les responsables de la formation professionnelle transfèrent cette thématique dans les écoles professionnelles.

Le plan d'études cadre concernant la culture générale dans la formation professionnelle initiale¹⁹ aborde la numérisation et, plus particulièrement, l'IA en tant que moteurs du changement structurel.

Écoles professionnelles

L'IA a fait son entrée dans les écoles professionnelles. Les enseignants expérimentent ses applications dans le cadre de l'enseignement. Certaines écoles professionnelles élaborent des documents stratégiques et des directives. Parmi les défis figurent notamment les règles applicables à l'utilisation de l'IA lors de la rédaction de travaux ainsi que l'indication de la paternité des contenus²⁰.

Le canton de Zurich a publié un guide sur l'IA dans la formation, qui donne un aperçu des aspects juridiques à prendre en considération lors de la mise en œuvre d'applications d'IA dans les écoles publiques et présente des bonnes pratiques juridiques²¹. Le canton de Bâle-Ville a quant à lui publié une foire aux questions sur l'utilisation

17 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation [Echange d'expériences sur les examens fédéraux](#) (Dernière consultation : 10 avril 2026).

18 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation [Responsables de la formation professionnelle](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

19 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (2025). [Plan d'études cadre concernant la culture générale dans la formation professionnelle initiale](#). Berne.

20 Kanton Bern. [Rat&Tat – KI an Berufsfachschulen](#) (Letzter Zugriff : 10.04.2026) ; Bündner Gewerbeverband (2026). [« Bildungssysteme weltweit stehen im Zuge der digitalen Transformation unter Reformdruck »](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

21 Kanton Zürich (2023). [Künstliche Intelligenz in der Bildung – Rechtliche Best Practices](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



de l'IA dans les écoles professionnelles. Il entend ainsi favoriser une utilisation pertinente, critique et conforme aux exigences en matière de protection des données. La question centrale est de savoir comment utiliser les outils d'IA de manière pertinente sur le plan pédagogique, éthiquement responsable et conforme aux exigences en matière de protection des données²².

L'école professionnelle BBB de Baden a lancé un laboratoire IA, dont l'objectif est de proposer une série d'ateliers destinés aux enseignants. Des lignes directrices concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle et la manière de l'utiliser ont également été définies²³.

Agence spécialisée Educa

L'agence spécialisée Educa, financée conjointement par le SEFRI et la CDIP, se penche également sur la thématique de l'utilisation des données et de l'IA ainsi que sur les questions d'identité numérique et de justificatifs de formation numériques. Le dossier Educa « L'IA dans la formation »²⁴ met en lumière certaines des possibilités, des incertitudes et des exigences que ce développement implique pour le système éducatif. Par ailleurs, le rapport « Politique d'utilisation des données dans l'espace suisse de formation »²⁵, publié en juillet 2025, constitue une référence centrale. Avec ses sept axes de développement et ses 51 approches de développement – dont l'une porte sur l'utilisation conforme au droit et contrôlée des systèmes algorithmiques et de l'IA –, il fournit une aide à l'orientation commune pour le développement de l'utilisation des données dans l'espace suisse de formation, en mettant l'accent sur l'école obligatoire et le degré secondaire II. Un autre axe de développement est consacré à l'autodétermination numérique et à l'identité numérique et place les justificatifs numériques au centre.

Le monitoring de la numérisation dans l'éducation du point de vue des élèves

Sur mandat de la CDIP et du SEFRI, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) réalise un monitoring de la numérisation dans l'éducation du point de vue des élèves²⁶. Pour la première fois, des questions ont été posées en 2024 sur l'utilisation de l'IA dans les écoles et à des fins scolaires. Au degré secondaire II, l'utilisation et le recours à des outils d'IA dans la formation générale, tant à l'école que dans le cadre privé, sont nettement plus fréquents que dans la formation professionnelle initiale. Une nouvelle enquête a été menée au printemps 2026 ; les résultats seront publiés à l'automne 2026.

22 Kanton Basel-Stadt (2025). [FAQs zu « KI an den Berufsschulen Basel-Stadt »](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).

23 Berufsfachschule Baden. [Künstliche Intelligenz an der BBB](#). (Letzter Zugriff : 10.04.2026).

24 Educa. [L'IA dans la formation](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

25 Educa (2025). [Politique d'utilisation des données dans l'espace suisse de formation. Approches de développement pour une mise en œuvre cohérente](#). Bern. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

26 Oggenfuss, C., Wolter, S. (2024). [Monitoring de la numérisation dans l'éducation du point de vue des élèves](#). Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation. Aarau. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



Administration numérique Suisse

L'Administration numérique suisse (ANS) vise à assurer l'efficacité du pilotage et de la coordination stratégiques des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes en lien avec la transformation numérique. Elle est portée par la Confédération et les cantons. L'ANS vise à coordonner et à encourager la transformation numérique entre et à l'intérieur même des trois échelons de l'État. Pour les questions liées à l'IA dans la formation professionnelle et la formation continue, le guide pratique pour l'élaboration d'une stratégie individuelle en matière d'IA à l'intention des organisations du secteur public²⁷ revêt notamment une importance particulière.

► Recherche dans le domaine de la formation professionnelle

L'IA ne constitue pas une question isolée pour la politique des hautes écoles, mais s'inscrit dans le cadre plus large de la transformation numérique. Dans le cadre de sa politique des hautes écoles, la Confédération crée des conditions-cadres favorables afin que le domaine des EPF ainsi que les universités, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques puissent intégrer l'IA de manière autonome dans l'enseignement et la recherche. La communauté scientifique en Suisse est largement diversifiée. Des hautes écoles telles que l'ETH Zurich, l'EPFL et la ZHAW mènent des recherches dans des domaines qui présentent des interfaces avec la formation professionnelle. Dans le cadre de la Swiss AI Initiative²⁸, l'EPFL mène par exemple, conjointement avec l'ETH Zurich, des recherches sur des grands modèles de langage (LLM) dignes de confiance, sous le nom d'Apertus. L'ETH Zurich travaille sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement, la souveraineté des données constituant à cet égard un aspect central²⁹. Le KOF Institut de l'ETH Zurich étudie les effets de l'IA sur le marché du travail. La ZHAW analyse quant à elle l'utilisation de l'IA dans les entreprises dans le cadre de l'« AI Barometer Suisse »³⁰.

La HEFP, la Leading House D-VET Hub et l'association BeLEARN sont des exemples d'activités de recherche menées dans le domaine de l'IA et de la formation professionnelle.

HEFP

La Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) a inscrit le champ thématique « Enseignement et apprentissage numériques » dans sa planification stratégique pluriannuelle 2025–2028³¹. Elle entend générer des connaissances relatives aux technologies de l'apprentissage, intégrer la didactique assistée par ordinateur dans son enseignement et développer des solutions de plateforme pour les lieux de formation. Les applications de l'IA ne sont pas explicitement mentionnées dans ce champ thématique. Plusieurs projets portant sur l'IA et la formation professionnelle sont toutefois menés. Ceux-ci sont rattachés à différents domaines, notamment au

27 Groupe AI Governance & Strategy du Comité de coordination de la science des données & IA de l'Administration numérique suisse (2026). [Liste des tâches pour l'élaboration d'une stratégie en matière d'IA](#). Administration numérique Suisse (Dernière consultation : 10 avril 2026).

28 Voir Swiss AI Initiative. [Swiss](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

29 Eidgenössische Technische Hochschule Zürich. [Ethel. Virtuelle Lehrassistenz](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

30 ZHAW School of Management and Law (2025). [Generative KI wird zur Alltagstechnologie](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

31 Haute école fédérale en formation professionnelle (2022). [Planification stratégique pluriannuelle 2025–2028](#). Zollikofen. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



Centre pour le développement des métiers ou à l'axe prioritaire Enseignement et apprentissage dans la formation professionnelle. Exemples de projets :

- La HEFP examine sa propre utilisation de l'IA dans un outil d'orientation³².
- Elle propose des cours sur l'IA dans la formation professionnelle.
- Elle mène des recherches sur le projet « La transformation numérique dans les écoles secondaires supérieures : identifier les orientations et les facteurs clés du développement technologique des écoles, de l'enseignement et de l'apprentissage »³³ et réalise une « Évaluation des compétences en matière d'IA du personnel enseignant des écoles professionnelles »³⁴.
- Elle mène des activités de recherche dans le champ « Technologies pour l'apprentissage dans la formation professionnelle »³⁵.

Leading House D-VET Hub

La Leading House Digital Vocation, Education and Training Hub (D-VET Hub) de l'EPFL a pour mission d'effectuer des recherches sur la numérisation de la formation professionnelle et de transférer les résultats de ces travaux aux acteurs de la formation professionnelle. Elle est soutenue financièrement par le SEFRI. Le D-VET Hub s'emploie à développer de nouveaux modèles et algorithmes permettant de créer des outils d'apprentissage hautement individualisés afin d'optimiser l'acquisition de connaissances et de compétences et de préparer les personnes en formation à l'apprentissage tout au long de la vie.

BeLEARN

Cinq hautes écoles suisses³⁶ se sont réunies en 2021 au sein de l'association « BeLEARN – Digital Education ». Elles se sont fixé pour objectif de faire avancer, en tant que centre de compétences, la transformation numérique dans le domaine de l'éducation. L'un des axes prioritaires est l'intelligence artificielle.

Swiss EdTech Collider

Situé dans le EPFL Innovation Park à Lausanne, le Swiss EdTech Collider est la première organisation à but non lucratif basée sur des membres de Suisse, dédiée à la promotion de l'innovation dans l'éducation et l'apprentissage (EdTech), ainsi qu'un centre dédié aux start-up qui souhaitent transformer l'éducation et l'apprentissage grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation. Il propose le programme « Swiss National EdTech Testbed ». Ce programme offre aux écoles la possibilité de tester des outils numériques dans l'enseignement, puis de les évaluer. Il favorise ainsi un échange actif entre le personnel enseignant et les start-up EdTech et permet de mieux adapter les nouveaux outils numériques aux besoins du personnel enseignant.

32 Haute école fédérale en formation professionnelle. [Intelligence artificielle à la HEFP](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

33 Haute école fédérale en formation professionnelle. [La transformation numérique dans les écoles secondaires supérieures : identifier les orientations et les facteurs clés du développement technologique des écoles, de l'enseignement et de l'apprentissage](#) (Dernière consultation : 10 avril 2026).

34 Haute école fédérale en formation professionnelle. [Évaluation des compétences en matière d'IA du personnel enseignant des écoles professionnelles](#) (Dernière consultation : 10 avril 2026).

35 Haute école fédérale en formation professionnelle. [Technologies pour l'apprentissage dans la formation professionnelle](#) (Dernière consultation : 10 avril 2026).

36 Les cinq hautes écoles responsables sont l'Université de Berne, la Haute école pédagogique de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, la HEFP et l'EPFL.



3.3 Contexte international

À l'échelle internationale, les organisations multilatérales accordent une attention croissante au développement et à l'utilisation de l'IA. Leurs travaux constituent un cadre de référence tant pour les compétences à développer que pour les exigences normatives et éthiques à prendre en considération. En Allemagne, la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder (Kultusministerkonferenz) a publié des recommandations d'action sur l'utilisation de l'IA dans les processus éducatifs. Les domaines thématiques qui y sont définis sont comparables aux champs d'action présentés dans le présent document³⁷.

► OCDE

L'OCDE se concentre principalement sur l'analyse des effets de l'IA sur les compétences, le marché du travail et les systèmes éducatifs. Ses travaux visent à identifier les compétences nécessaires dans une économie façonnée par l'IA et à proposer des cadres conceptuels pour leur développement. L'OCDE élabore notamment des cadres de compétences, des analyses prospectives et des études comparatives qui servent de base à l'adaptation des systèmes éducatifs. Son approche est analytique et axée sur les politiques publiques, l'accent étant mis sur l'identification des besoins en compétences et sur l'évolution des parcours de formation (AI Literacy Framework³⁸ ; Indicateurs de l'OCDE sur les capacités de l'IA³⁹).

En 2025/2026, l'OCDE mène une étude sur l'IA dans le développement des professions. Cette étude comprend une analyse globale, dix études nationales et des lignes directrices. Compte tenu de l'importance de cette thématique, le SEFRI (division Formation professionnelle et continue) a accepté de participer à une étude nationale. L'étude a été publiée à l'été 2026. Dans son rapport consacré à la Suisse, l'OCDE constate que l'utilisation de l'IA dans la formation professionnelle suisse n'en est encore qu'à ses débuts. Environ 20 % des prestataires de formation interrogés expérimentent cette technologie, principalement pour l'adaptation des plans d'études et l'analyse des données ; les acteurs étatiques utilisent encore peu l'IA. Les principales préoccupations concernent l'absence de lignes directrices, la protection des données et le faible niveau des compétences d'utilisation.

► UNESCO

L'UNESCO adopte une perspective davantage normative et éthique, centrée sur les droits fondamentaux, notamment dans le domaine de l'éducation. La « Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle »⁴⁰ met l'accent sur la protection des enfants et des personnes en formation, l'équité, l'inclusion et la responsabilité des acteurs du domaine de l'éducation lors de l'utilisation de l'IA. En 2024, l'UNESCO a également publié deux référentiels de compétences en IA, l'un pour les élèves

37 Kultusministerkonferenz (2024). [Handlungsempfehlung für die Bildungsverwaltung zum Umgang mit Künstlicher Intelligenz in schulischen Bildungsprozessen](#) (Letzter Zugriff 14.07.2026)

38 Commission européenne (2025). [EACEA OEP – Contribute to the AILit Framework!](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

39 Organisation de coopération et de développement économiques (2025). [Présentation des indicateurs de l'OCDE sur les capacités de l'IA](#). Paris. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

40 Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. [Éthique de l'intelligence artificielle](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



et l'autre pour les enseignants⁴¹. Ces référentiels définissent les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour utiliser l'IA de manière sûre, éthique et responsable dans le domaine de l'éducation.

► Union européenne

L'UE se concentre principalement sur la réglementation de l'IA selon une approche fondée sur les risques. Le règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)⁴² établit un cadre juridique contraignant visant à garantir la transparence, la protection des données, la sécurité et la protection des citoyens. Les systèmes d'IA utilisés dans le domaine de l'éducation et de la formation sont considérés comme des applications à haut risque et sont donc soumis à des exigences particulières en matière de gouvernance, de qualité des données et de supervision humaine. L'approche de l'UE est avant tout réglementaire, avec des conséquences directes pour les institutions de formation et les prestataires de solutions numériques.

Avec Europass⁴³, la Commission européenne propose un outil permettant de créer, d'émettre, de consulter, de stocker, de partager et de vérifier des justificatifs numériques européens pour l'apprentissage.

► Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe suit également une logique réglementaire, en mettant toutefois l'accent sur la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit constitue un instrument juridique majeur⁴⁴. En mars 2025, la Suisse a signé cette convention et prépare actuellement les modifications législatives nécessaires. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe développe des instruments spécifiques dans le domaine de l'éducation afin d'encadrer l'utilisation de l'IA dans les processus d'enseignement et d'apprentissage, tout en garantissant les droits des personnes en formation.

3.4 Effets sur la formation et l'emploi

Le rapport sur l'éducation en Suisse 2026⁴⁵ montre que l'automatisation et la numérisation ont conduit ces dernières décennies au remplacement d'activités de routine et augmenté l'importance d'activités cognitives complexes, ce qui a abouti à une augmentation de la demande en formation supérieure et en diplômes du degré tertiaire. Selon le CSRE, l'arrivée, depuis 2022, de l'IA générative performante, notamment des grands modèles de langage (LLM), marque toutefois un changement de paradigme : les systèmes d'IA accomplissent de plus en plus de tâches cognitives exigeantes et dépassent nettement les jeunes dans des domaines de compétences clés. Cette évolution accroît la productivité, mais présente également un potentiel

41 Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (2024). Ce qu'il faut savoir sur les nouveaux référentiels de compétences en IA de l'UNESCO pour les élèves et les enseignants (Dernière consultation : 10 avril 2026).

42 Union européenne (2024). EUR-Lex (Dernière consultation : 10 avril 2026).

43 European Commission. European Digital Credentials | Europass. (Dernière consultation : 6 mai 2026)

44 Conseil de l'Europe Conseil de l'Europe et intelligence artificielle. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

45 Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (2026). Rapport 2026 sur l'éducation. Aarau : CSRE. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



élevé de substitution de certaines professions, avec des conséquences considérables pour le système éducatif et la politique du marché du travail.

Dans la formation professionnelle initiale, l'analyse du CSRE indique que la tendance observée jusqu'à présent – davantage d'activités cognitives et moins d'activités manuelles – pourrait être atténuée par l'IA générative, celle-ci prenant en charge de nombreuses tâches cognitives routinières et revalorisant ainsi relativement les compétences manuelles. Les tendances des jeunes en matière de choix professionnel évoluent déjà. Les entreprises qui utilisent l'IA forment certes davantage d'apprentis, mais les responsables du personnel s'attendent, lorsque le nombre de tâches appelées à disparaître est élevé, à une diminution du nombre de places d'apprentissage, en particulier dans les groupes professionnels déjà fortement automatisés.

Les compétences numériques gagnent encore en importance. De nouvelles professions apparaissent et les plans d'études existants – notamment dans le commerce et la vente – sont complétés par des contenus numériques. Les processus d'apprentissage bénéficient des ressources numériques, en fonction des compétences et de l'utilisation qu'en fait le personnel enseignant. Deux tiers des personnes en formation utilisent quotidiennement des appareils numériques.

Dans la formation professionnelle supérieure, la numérisation et les nouvelles technologies sont à la fois porteuses de défis et d'opportunités. Les filières de formation sont adaptées, tandis que les compétences numériques accroissent la création de valeur et, souvent, la satisfaction au travail. Les outils numériques et les formats hybrides gagnent en importance, mais leur mise en œuvre varie fortement selon les prestataires de formation et le savoir-faire didactique.

L'introduction de justificatifs de formation numériques constitue également un sujet d'actualité. Plusieurs projets pilotes sont en cours. Sur la base des recommandations du rapport DNP d'Educa⁴⁶, le SEFRI et la CDIP examinent les besoins et la faisabilité de l'introduction de justificatifs de formation numériques dans la formation professionnelle.

Une étude du KOF⁴⁷ rejoint les conclusions présentées dans le Rapport sur l'éducation en Suisse 2026 : parmi les effets de l'IA sur le chômage et les offres d'emploi observés en 2025, ce sont notamment les professions intellectuelles exigeant un niveau de qualification élevé et offrant des salaires supérieurs à la moyenne qui sont fortement exposées à l'IA. Il s'agit d'une différence importante par rapport à la numérisation observée jusqu'ici, notamment avec l'introduction des ordinateurs et des robots, qui touchait principalement les professions comportant une forte proportion de tâches routinières. L'étude constate en outre que, depuis l'introduction de l'IA générative, la situation sur le marché du travail s'est nettement moins bien développée dans les professions fortement exposées à l'IA que dans celles qui le sont peu. Elle relève toutefois que cette évolution s'est produite à un rythme extrêmement rapide, contrairement à d'autres transformations technologiques profondes, et que son lien de causalité devra être vérifié sur une période plus longue.

46 Educa (2025). Politique d'utilisation des données dans l'espace suisse de formation. Approches de développement pour une mise en œuvre cohérente. Berne. (Dernière consultation : 6 mai 2026)

47 Kläui, J., Siegenthaler, M. (2025). KI und der Schweizer Arbeitsmarkt : Erste Evidenz zu Auswirkungen auf Arbeitslosigkeit und Stellenausschreibungen. 186(10). Eidgenössische Technische Hochschule Zürich. KOF Institut. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



Les résultats soulèvent en outre une question légitime : est-il plausible que les modèles de langage d'IA générative aient déjà laissé des traces aussi visibles sur le marché du travail au cours des trois premières années suivant leur introduction ? Lors des précédentes vagues technologiques – p. ex. lors de l'introduction des premiers ordinateurs de bureau ou des robots industriels – il a fallu des années, voire des décennies, avant que leurs effets se manifestent sur le marché du travail, notamment en matière de chômage et de structure des professions. Une différence possible réside toutefois dans le fait que la diffusion des modèles de langage d'IA par leurs fournisseurs et leur adoption dans les processus de travail par les entreprises se sont, dans le cas présent, déroulées très rapidement. Ainsi, ChatGPT a atteint des milliards d'utilisateurs dans le monde en quelques mois. La technologie était en outre très facile à adapter. Son utilisation est peu coûteuse pour les utilisateurs, son expérimentation comporte peu de risques économiques pour les entreprises et elle nécessite peu d'investissements techniques supplémentaires de leur part.

L'étude se termine par une multitude de questions qui devront encore être examinées. Cela montre qu'il existe bel et bien des observations laissant supposer un lien entre les modèles de langage génératifs et les changements sur le marché du travail. Il n'est toutefois pas encore possible, à ce stade, d'évaluer les effets réels de l'IA sur le marché du travail.

Une étude commandée en septembre 2025 par la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques (TA-SWISS) examine actuellement les effets de l'utilisation de l'IA, notamment des grands modèles de langage (LLM), sur les compétences⁴⁸. L'étude présentera des résultats sur les risques futurs de perte de compétences spécifiques ainsi que sur le potentiel de développement de nouvelles compétences. Elle examinera plus particulièrement les domaines de l'éducation et du marché du travail, mais aussi celui de l'administration publique en Suisse.

Le SECO considère que l'IA présente un potentiel important d'augmentation de la productivité. Cette appréciation repose notamment sur le constat que, au cours des quelque 20 dernières années, la numérisation s'est accompagnée d'une transformation de la structure des activités professionnelles et d'une augmentation de l'emploi. Selon le SECO, ce sont en premier lieu les contenus des professions dans lesquelles l'IA est largement utilisée qui vont changer. En second lieu, les professions qui ne peuvent pas être automatisées devraient tendanciellement gagner en importance, tandis que celles qui font davantage appel à l'IA pourraient perdre en importance. L'ampleur et l'orientation de ces évolutions restent toutefois très incertaines et varient considérablement d'une profession à l'autre. Une prise en compte spécifique de ces évolutions dans la politique de formation continue ou dans la politique du marché du travail ne serait pas indiquée. En revanche, les institutions existantes en Suisse sont bien préparées pour faire face aux différentes formes de transformation structurelle. Le Conseil fédéral établira en 2027 le prochain rapport sur les conséquences de la numérisation sur le marché du travail et réexaminera à cette occasion l'adéquation des conditions-cadres existantes. L'IA devrait vraisemblablement y occuper une place importante⁴⁹.

48 TA-Swiss (2024). Modèles de langage. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

49 Voir Hauri, D. (2025). L'IA transforme le marché du travail. La Vie économique (Dernière consultation : 10 avril 2026) ; Eidgenössische Technische Hochschule Zürich. KOF Institut (2022). Wie die Digitalisierung den Schweizer Arbeitsmarkt umkrempelt. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



4 - Appréciation

► L'IA comme mégatendance sociétale – nécessité d'une approche ouverte quant aux résultats

La formation professionnelle est depuis toujours soumise à des évolutions en raison de son étroite adéquation avec le marché du travail. Le développement de l'IA se caractérise toutefois par une dynamique et une portée exceptionnelles. L'IA transforme en profondeur les activités cognitives, se diffuse à grande vitesse et produit des effets dans tous les domaines de la vie, notamment dans le travail et la formation. Par son ampleur et sa profondeur, l'IA se distingue des précédentes vagues de numérisation. Elle peut être considérée comme une mégatendance susceptible d'avoir un caractère disruptif. Dans le même temps, le paysage des acteurs est marqué par des tâtonnements, des démarches exploratoires, de l'incertitude et un certain engouement. Cet environnement volatil exige une analyse réfléchie, une approche progressive et une attitude ouverte quant aux résultats.

► La formation professionnelle dans le contexte de l'IA – évolutions très diverses en cours

La formation professionnelle fait partie de l'évolution de la société dans son ensemble. Tous les partenaires de la formation professionnelle et tous les acteurs du domaine sont concernés par les effets de l'IA. Ils sont appelés, dans le cadre de leurs compétences respectives, à examiner les effets de l'IA. La Confédération est notamment responsable des conditions-cadres systémiques, les Ortra de la définition des contenus de formation et les cantons de l'exécution.

L'analyse montre qu'aujourd'hui déjà, l'IA est intégrée dans la formation professionnelle. Cette intégration prend des formes et revêt une intensité très différentes selon le partenaire de la formation professionnelle concerné, la branche et le domaine de formation. Par ailleurs, l'intégration des compétences en matière d'IA et l'utilisation de l'IA sont principalement le fait des différents partenaires de la formation professionnelle, qui agissent de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité. Il s'agit d'un processus marqué par la recherche, l'expérimentation et une mise en œuvre progressive. De nombreuses initiatives sont actuellement menées par les cantons, les Ortra, les institutions de formation et d'autres acteurs. Elles sont souvent mises en œuvre à titre pilote, sont peu coordonnées et présentent un degré élevé de fragmentation.

► Nécessité de coordination et de réglementation incertaine – suivre les évolutions

Compte tenu du grand nombre d'activités en cours, la question n'est pas tant de savoir si des initiatives sont prises, mais plutôt s'il est judicieux de prévoir une coordination, une orientation commune et des prescriptions, à quel moment celles-ci devraient intervenir et de quelle manière elles devraient être mises en œuvre. L'analyse montre que de nombreux éléments sont encore en évolution et que les développements ne peuvent souvent pas encore être anticipés. Il est donc essentiel de suivre en continu les évolutions de l'IA et leur importance pour la formation professionnelle dans son ensemble.



Un monitoring – portant par exemple sur les questions centrales, les conceptions des rôles et les initiatives existantes – pourrait contribuer à rendre visibles les évolutions dans la formation professionnelle, à éviter les doublons et à exploiter les synergies. Une étroite coordination avec les autres initiatives en cours est à cet égard essentielle. Il convient également de déterminer comment le monitoring devrait être conçu et quels seraient concrètement ses résultats et sa valeur ajoutée. S'agit-il de fournir une orientation, de favoriser la mise en réseau ou de préparer et structurer le savoir ? Enfin, il convient également de déterminer qui serait responsable du monitoring, qui l'utiliserait et selon quelle fréquence il devrait être actualisé.

► **Exploiter l'incertitude de manière constructive – échanges, connaissances nécessaires au pilotage et encouragement de projets**

Les développements induits par l'IA conduisent les acteurs publics comme privés à rechercher simultanément des réponses. Des espaces d'échange et des formats d'orientation peuvent contribuer à renforcer le dialogue avec les acteurs de la formation professionnelle, à permettre l'expression des incertitudes et à favoriser l'apprentissage collectif.

Le SEFRI pourrait en outre contribuer en mettant à disposition de connaissances nécessaires au pilotage issues de la recherche ainsi qu'en soutenant les partenaires de la formation professionnelle dans le développement des compétences dans le cadre de l'encouragement de projets, tout en respectant strictement les compétences légales, l'approche ascendante (bottom-up) ancrée dans le système et le principe du partenariat de la formation professionnelle.



5 - L'intelligence artificielle dans la formation professionnelle

5.1 Champs d'action

Il existe différents aspects de la formation professionnelle dans lesquels les applications de l'IA jouent déjà un rôle ou pourraient en jouer un à l'avenir. Dans le présent document, ils regroupés en cinq champs d'action et concernent chacun un ou plusieurs partenaires de la formation professionnelle.

5.1.1 Développement des professions

La numérisation, les nouvelles technologies comme l'IA et l'évolution des exigences de l'économie influent sur le développement de la formation professionnelle. Les Ortra sont les principaux organes compétents en matière de développement des professions ainsi que de création de nouvelles formations professionnelles initiales ou supérieures. En raison de la proximité de la formation professionnelle avec le marché du travail, les compétences nécessaires à l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'IA, sont transmises dans le cadre de l'activité professionnelle et prises en compte dans le développement des professions. Les conditions-cadres définies par les partenaires de la formation professionnelle doivent être respectées.

Le rythme quinquennal fixé pour le développement des professions soulève, dans le contexte des évolutions technologiques rapides, la question du niveau de détail auquel les ordonnances doivent être rédigées afin de pouvoir faire face à la pression constante en matière d'adaptation. Il convient à cet égard de tenir compte des spécificités des différentes branches.

L'IA est déjà utilisée pour les analyses du marché du travail, l'élaboration de profils de compétences et le développement de curricula. Les travaux du service spécialisé en IA d'ICT-Formation professionnelle pour les profils dans le domaine informatique en sont notamment l'illustration.

► Compétences des Ortra

- Utilisation de l'IA dans le développement des professions : p. ex. détection précoce des changements dans les compétences et les activités, soutien à l'élaboration des profils professionnels et des compétences opérationnelles, ainsi que vérification des bases de la formation.
- Évaluation des enquêtes réalisées dans le cadre du processus de développement des professions (examen quinquennal, consultation interne).
- Traduction des prescriptions sur la formation, avec contrôle ultérieur.

► Compétences des cantons

- Utilisation de l'IA lors de la mise en œuvre ou de l'exécution de professions nouvelles ou révisées : p. ex. planification de projets et listes de contrôle assistées par l'IA, simulation de scénarios, systèmes de FAQ basés sur l'IA, plans d'études générés par l'IA (comparaison entre l'ancien et le nouveau), élaboration d'aides à la mise en œuvre et de formations continues pour le personnel enseignant et les entreprises formatrices, autoévaluations assistées par l'IA pour les entreprises formatrices (identification des lacunes en matière de compétences). Garantie de



la faisabilité de la mise en œuvre dans l'école professionnelle. Mise en œuvre de projets pilotes et encouragement de bonnes pratiques.

► Compétences de la Confédération

- Encouragement de projets selon les art. 54 et 55 LFPr : p. ex. forfaits pour le développement des professions, projets pilotes portant sur de nouvelles approches méthodologiques dans le développement des professions.
- Évaluation des consultations menées avant l'édiction de prescriptions sur la formation.
- Examen des prescriptions sur la formation (profil de qualification, plans de formation).
- Impulsion (p. ex. Guide Transformation numérique⁵⁰)
- Intégration systémique des profils professionnels (coordination avec les autres profils professionnels et les différents niveaux de formation, identification des potentiels de synergie entre les diplômes)

5.1.2 Enseignement et apprentissage

Depuis l'édiction des nouveaux plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle en 2025, l'importance de l'IA dans les processus d'enseignement et d'apprentissage fait l'objet d'un questionnement et d'un examen systématiques. Dans le cadre des procédures de reconnaissance et de surveillance, les institutions de formation des responsables de la formation professionnelle doivent exposer la manière dont le thème transversal de la numérisation – et donc également l'IA – est mis en œuvre dans leurs filières de formation. Une utilisation efficace des systèmes d'IA dans l'enseignement exige du personnel enseignant qu'il dispose de connaissances approfondies sur les systèmes d'IA qui sont adaptés à son travail quotidien et aux contenus du plan d'études concerné. Dans le même temps, l'utilisation de l'IA dans l'enseignement doit toujours tenir compte des prescriptions éthiques et des dispositions applicables en matière de protection des données. En ce qui concerne l'utilisation de l'IA dans les écoles professionnelles, le canton de Bâle-Ville a publié un document visant à promouvoir une utilisation judicieuse, critique et conforme aux exigences en matière de protection des données⁵¹.

Educa estime que le potentiel réside, d'une part, dans l'enrichissement de l'enseignement grâce à l'utilisation d'applications basées sur l'IA et, d'autre part, dans la personnalisation des contenus d'apprentissage ainsi que des retours sur les acquis au moyen de l'IA⁵². La personnalisation pourrait contribuer à soutenir les élèves dans leur apprentissage individuel, les systèmes d'IA servant de balises grâce à la sélection des contenus d'apprentissage. L'avantage des retours basés sur l'IA réside également dans leur caractère personnalisé et dans le fait qu'ils peuvent généralement être fournis immédiatement après la prestation de l'élève. Selon Educa, les risques qui y sont liés concernent le profilage, qui soulève des questions juridiques en matière de protection des données⁵³.

50 Voir Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (2022). [Guide Transformation numerique](#). (Dernière consultation : 5 mai 2026)

51 Kanton Basel-Stadt, Mittelschulen und Berufsbildung (2026) [FAQs zu « KI an den Berufsschulen Basel-Stadt »](#) (Stand 15.06.2025). (Dernière consultation : 13 août.2026)

52 Educa. [Champs et cas d'application de l'IA dans la formation](#). (Dernière consultation : 10 avril 2026).

53 <https://www.educa.ch/fr/news/2024/etat-des-lieux-juridique-de-lia-dans-lespace-de-formation>



Les recherches menées dans le cadre du présent document montrent que le personnel enseignant et les responsables de la formation professionnelle utilisent déjà différentes applications d'IA. Outre les offres axées sur la pratique, il existe des formations continues qui permettent également d'acquérir des compétences fondamentales en matière d'IA, notamment en ce qui concerne la compréhension du fonctionnement de l'IA, les questions relatives à la protection des données ou encore son intégration pertinente sur le plan didactique. La question de l'ampleur des besoins en matière d'utilisation systématique reste ouverte, tout comme celle des opportunités et des risques qui se manifesteront effectivement à moyen et à long terme dans l'enseignement et l'apprentissage.

Les entretiens avec les experts ont clairement montré que l'IA a des effets sur l'enseignement et l'apprentissage. Il n'existe toutefois pas encore de données probantes permettant de tirer des conclusions claires sur les effets concrets sur les processus d'apprentissage. L'intégration pédagogique et didactique des applications d'IA peut constituer un facteur déterminant. Alors que certaines expériences et certains résultats de recherche mettent en évidence des possibilités d'utilisation positives, d'autres voix attirent surtout l'attention sur les conséquences potentiellement négatives pour le développement des jeunes et, en particulier, pour l'apprentissage. Il est essentiel de distinguer ce qui est techniquement possible de ce qui est pertinent sur les plans pédagogique et organisationnel⁵⁴.

L'encouragement des compétences de base chez les adultes comprend les technologies de l'information et de la communication et, par conséquent, également la culture de l'IA (AI Literacy). Il n'existe pas d'enquête sur l'utilisation des applications d'IA dans les cours. En 2025, la Fédération suisse Lire et Écrire a organisé une journée consacrée à cette thématique et relève, pour les personnes disposant de faibles compétences de base, tant des opportunités que des risques. Parmi les opportunités figurent notamment une plus grande autonomie au quotidien ; parmi les risques, l'adoption non critique de contenus générés par l'IA ou la perte de compétences fondamentales. Pour poursuivre les travaux sur cette thématique, elle propose notamment de favoriser le dialogue, de rendre les initiatives visibles et de regrouper les informations.

► Compétences des cantons

- Utilisation de l'IA dans les écoles professionnelles : p. ex. lignes directrices pour l'utilisation de l'IA, apprentissage individualisé (systèmes d'apprentissage adaptatifs, transmission de contenus, etc.), soutien au personnel enseignant (préparation de l'enseignement, analyse des comportements d'apprentissage, etc.), formation continue du personnel enseignant.
- Utilisation de l'IA pour la coopération entre les lieux de formation : p. ex. transparence sur le niveau d'apprentissage, tâches d'apprentissage couvrant plusieurs lieux de formation, accompagnement de l'apprentissage couvrant plusieurs lieux de formation.

54 Voir OCDE (2026). *OECD Digital Education Outlook 2026. Exploring Effective Uses of Generative AI in Education*. (Dernière consultation : 6 août 2026).



► Compétences des Ortra

- Utilisation de l'IA dans l'entreprise formatrice et dans les cours interentreprises (CIE) : p. ex. l'IA comme coach d'apprentissage numérique pour les personnes en formation et les formateurs en entreprise, dossier de formation assisté par l'IA (apprentissage à partir de mandats de travail, formulation de questions de réflexion).
- Utilisation de l'IA pour la coopération entre les lieux de formation : p. ex. transparence sur le niveau d'apprentissage, tâches d'apprentissage couvrant plusieurs lieux de formation, accompagnement de l'apprentissage couvrant plusieurs lieux de formation.

► Compétences de la Confédération

- Encouragement de projets selon les art. 54 et 55 LFPr
- Encouragement des compétences de base dans le domaine de l'IA. Ajout de contenus d'apprentissage consacrés à l'IA au programme « Simplement mieux !... au travail ».

5.1.3 Examens

Les institutions de formation de responsables de la formation professionnelle disposent de réglementations relatives à l'utilisation de l'IA dans le contexte des examens. Les responsables de la formation professionnelle transmettent ensuite cette thématique dans leur pratique au sein des écoles professionnelles.

L'Université de Berne a placé l'IA dans les examens au centre de sa Journée de l'enseignement 2025⁵⁵. Les conclusions des chercheurs de l'Université peuvent également être transposées à des situations relevant de la formation professionnelle. Ainsi, le défi à relever dépend de la forme de l'examen et de son objet ainsi que de la branche concernée. Les chercheurs s'accordent à dire qu'une interdiction des outils d'IA générative n'est pas une option, que le processus d'apprentissage en amont doit également être pris en compte dans l'évaluation et qu'il reste encore à déterminer quelles possibilités l'IA offrira à l'avenir dans le domaine des examens.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, ICT-Formation professionnelle constate, sur la base d'une enquête menée auprès des Ortra⁵⁶, qu'il existe un besoin d'action important en matière de numérisation et d'utilisation de l'IA dans les examens et l'évaluation. Il s'agit par exemple d'élaborer des situations de travail et des questions proches de la pratique, ou encore de générer des tâches et des études de cas axées sur les compétences opérationnelles. Certaines Ortra utilisent déjà l'IA dans le contexte des examens, mais aussi dans le domaine administratif.

L'utilisation de l'IA peut modifier considérablement les examens, faire émerger de nouveaux formats et nécessite des réglementations claires. Les entretiens avec les experts l'ont également clairement montré. Le potentiel varie selon la branche et la tâche concernée. L'IA est déjà utilisée pour générer des questions proches de la pratique et axées sur les compétences opérationnelles. Les résultats montrent qu'une

55 Koch, B. (2025). KI an der Uni : Es braucht neue Prüfungsformen. Bern : Uni aktuell. (Dernière consultation : 10 avril 2026).

56 Voir ICT-Formation professionnelle. Generative KI-Integration in der Berufsbildung. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



interdiction des outils d'IA générative lors des examens n'est pas une solution pertinente, mais qu'à l'avenir, les évaluations devraient davantage prendre en compte le processus d'apprentissage, et pas uniquement l'examen lui-même. Certaines Ortra utilisent déjà l'IA dans les processus d'examen et les processus administratifs, ce qui souligne le potentiel de cette technologie.

► Compétences des cantons

Utilisation de l'IA pour l'organisation et la mise en œuvre des procédures de qualification : p. ex. l'IA comme outil d'organisation et de soutien, l'IA comme outil de qualité (mise en œuvre des procédures de qualification conforme au droit), analyse des résultats des procédures de qualification (analyses de séries chronologiques, différences régionales, etc.).

Utilisation de l'IA pour l'élaboration des documents d'examen : p. ex. l'IA comme aide à la structuration et à la cohérence, analyse des épreuves des procédures de qualification, analyse des résultats des procédures de qualification (analyses de séries chronologiques, différences régionales, etc.)

► Compétences des Ortra

- Organisation des examens fédéraux (examen professionnel et examen professionnel supérieur).
- Exécution des tâches déléguées par le canton : p. ex. utilisation de l'IA pour l'élaboration des documents d'examen

► Compétences de la Confédération

- Encouragement de projets selon les art. 54 et 55 LFPr : p. ex. utilisation de l'IA pour le développement de la qualité ou la mise en place de formats d'examen.
- Approbation des règlements d'examen des examens fédéraux : définition de la forme d'examen (utilisation de l'IA).
- Bases légales en matière de protection des données pour l'utilisation de l'IA lors des examens fédéraux, conformément à la LFPr et à l'OFPr

5.1.4 Justificatifs numériques et planification de carrière

Dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière des jeunes et des adultes, diverses questions liées à l'IA se posent. D'une part, l'IA a une incidence sur la réalité de vie des clients des services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ; d'autre part, elle transforme les profils professionnels et le marché du travail. Il n'est pas encore possible d'anticiper l'ampleur de ces transformations. Enfin, l'IA exerce également une influence sur l'information et la documentation ainsi que sur l'orientation.

Une Journée nationale organisée par le CSFO à l'été 2026 était consacrée à ces évolutions. Les différentes interventions ont montré que l'IA fait désormais partie du quotidien et que la pensée critique devient plus importante que jamais. Le principal défi posé par l'IA n'est pas la technologie en elle-même, mais son influence sur la société. L'IA doit soutenir les personnes et non les remplacer⁵⁷.

⁵⁷ [Journée nationale 2026 – CSFO – Centre suisse de services](#). (Dernière consultation : 5 août 2026)



La Stratégie nationale 2021 pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière intègre l'exploitation des potentiels de la numérisation. Cette stratégie fait actuellement l'objet d'une révision et d'un développement.

Depuis juin 2025, le Centre de compétences en orientation de la Ville de Zurich publie un monitoring de l'IA⁵⁸. Celui-ci paraît deux fois par an et rassemble les informations les plus récentes sur l'utilisation de l'IA dans environ huit branches. Parmi les autres domaines examinés figurent les effets de l'IA sur le marché du travail, l'utilisation effective de l'IA dans le cadre professionnel et dans la vie privée, ainsi que, plus spécifiquement, dans l'orientation professionnelle et de carrière.

Il apparaît que l'IA façonne de plus en plus la réalité de vie des jeunes et des adultes, en transformant les profils professionnels, le marché du travail et l'orientation elle-même. Il reste à déterminer comment les informations seront préparées et mises à disposition à l'avenir, comment l'utilisation des sources d'information évoluera et quelles seront les conséquences pour la pratique de l'orientation. Les services d'orientation peuvent observer systématiquement ces évolutions et intégrer les connaissances acquises dans leur pratique. Dans le même temps, il convient d'ancrer les changements et les potentiels liés à l'IA au niveau stratégique. Dans l'ensemble, ces évolutions concernent principalement des questions de mise en œuvre.

L'agence spécialisée Educa a été mandatée par le SEFRI et la CDIP pour élaborer un mandat de projet visant à introduire des justificatifs numériques. La possibilité de recevoir, de transmettre et de vérifier électroniquement des justificatifs de formation, notamment des diplômes de la formation professionnelle, tant en Suisse qu'à l'étranger, peut simplifier les procédures d'inscription à des filières de formation ultérieures, la reconnaissance des diplômes ainsi que la vérification de l'authenticité des certificats et des diplômes par les employeurs dans le cadre des procédures de candidature.

Dans le contexte des évolutions dynamiques du marché du travail, l'observation continue de ces changements gagne en importance. L'orientation et les connaissances nécessaires au pilotage constituent à cet égard un facteur central pour le développement des offres, des structures et des instruments permettant de présenter les justificatifs et de façonner les parcours professionnels.

► Compétences des cantons

- Utilisation de l'IA dans l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière : p. ex. l'IA comme outil de réflexion, identification de schémas récurrents (p. ex. intérêts récurrents), mise en correspondance, visualisation des parcours professionnels, préparation personnalisée des informations, comparaison des voies et des offres de formation, simulations, soutien à l'élaboration des documents de candidature.
- Projet de feuille de route « Processus du choix professionnel et de carrière ».
- Poursuite du développement des justificatifs numériques dans leur domaine de compétence

⁵⁸ Rosenheck, M., Ursich, F. (2025). KI-Monitoring. Stadt Zürich Laufbahnzentrum. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



► Compétences des Ortra

- Utilisation de l'IA dans le marketing des professions : p. ex. l'IA comme outil d'analyse (langage adapté aux différents groupes cibles), présentation claire des profils professionnels, outils d'orientation interactifs, utilisation ciblée des ressources (soutien à la formulation de messages, listes de contrôle, etc.)

► Compétences de la Confédération

- Soutien financier au CSFO : p. ex. utilisation de l'IA sur www.orientation.ch.
- Poursuite du développement des justificatifs numériques dans son domaine de compétence.

5.1.5 Gouvernance et conditions-cadres

En Suisse, il n'existe pas de législation exhaustive spécifiquement consacrée à l'IA. En 2025, le Conseil fédéral a décidé de réglementer l'IA de manière à permettre à la Suisse d'exploiter son potentiel en tant que place économique et d'innovation. Un projet destiné à être mis en consultation doit être disponible d'ici fin 2026. Celui-ci vise à mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA (voir chap. 3.1). Le SEFRI n'est pas directement impliqué dans ces travaux. Une coordination avec le domaine FRI est toutefois assurée. Les interfaces avec la formation professionnelle restent à clarifier.

L'échange de données entre les cantons et les acteurs de la formation professionnelle est réglé au niveau cantonal conformément à la LFPr. Pour permettre un échange numérique de données entre les acteurs au niveau national, il est nécessaire de clarifier les principes applicables au traitement des données ainsi que les normes en matière de traitement des données⁵⁹. Ces dernières années, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), en tant que conférence spécialisée de la CDIP, a élaboré de nombreuses bases visant à clarifier et à simplifier l'échange de données. Il n'existe toutefois pas encore de base juridique satisfaisante du point de vue des cantons. En décembre 2025, la CDIP a donc adressé au SEFRI un mandat d'examen. Celui-ci présente différentes possibilités de réglementation ainsi que leurs avantages et inconvénients. La solution privilégiée par les cantons consiste à réglementer les flux de données et la protection des données dans la LFPr. En mars 2026, le SEFRI s'est déclaré disposé à prendre en charge le mandat d'examen.

Les cantons, les écoles professionnelles, les hautes écoles, les Ortra ou les entreprises peuvent élaborer, dans leur domaine de compétence, des lignes directrices et des normes relatives à l'utilisation de l'IA dans le cadre de la mise en œuvre. Les acteurs sont actifs à des degrés divers, certains ayant déjà élaboré des lignes directrices, et peuvent tirer profit de leurs expériences respectives. L'élaboration de lignes directrices et de normes est complexe selon le domaine d'application et le niveau de détail et requiert des connaissances juridiques approfondies. Pour tester de nouvelles applications d'IA dans le domaine de l'éducation, il est nécessaire de disposer d'environnements techniques protégés permettant de réaliser des projets pilotes et,

59 L'association eCH dispose d'un groupe spécialisé « Éducation », qui s'occupe de l'échange électronique de données dans le domaine de la formation professionnelle. Dans ce cadre, la norme eCH-0260 relative aux données de la formation professionnelle a été élaborée. Cette norme définit le format de l'échange de données entre les établissements de formation, les cantons et les Ortra dans le contexte de la formation professionnelle. (Dernière consultation : 10 avril 2026).



lorsque leur pertinence est établie, de les déployer à plus grande échelle. Ces environnements permettent notamment de tirer des enseignements fondés sur des données probantes, tant pour le développement des applications que pour l'élaboration de lignes directrices et de normes.

Dans l'ensemble, il apparaît que les questions de réglementation préoccupent les institutions, qu'il s'agisse de l'échange de données, notamment en ce qui concerne les données personnelles, ou de la réglementation de l'IA. Le SEFRI examine avec les cantons les possibilités de réglementer la protection des données et l'échange de données dans la législation fédérale. Le SEFRI n'a pas compétence pour élaborer des lignes directrices et des normes, mais pourrait éventuellement proposer une plateforme destinée au partage des connaissances et aux échanges entre les acteurs intéressés.

► Compétences des cantons

- Lignes directrices sur l'IA : certains cantons (p. ex. ZH, BE, FR, BS) disposent de lignes directrices sur l'IA qui s'appliquent également à la formation professionnelle (offices, écoles professionnelles).
- Offres d'information et de sensibilisation destinées aux entreprises formatrices et aux écoles cantonales

► Compétences des Ortra

- Offres de soutien : service spécialisé en IA d'ICT-Formation professionnelle (élaboration de règles, de normes et d'outils d'aide à la gouvernance pour les écoles, les examens et les organisations)
- Information et sensibilisation des entreprises formatrices

► Compétences de la Confédération

- Établissement d'un état des lieux de la recherche sur l'IA dans la formation professionnelle : dans le cadre du projet « Questions fondamentales : état des lieux de la recherche » de la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle », la HEFP établit, en collaboration avec des experts, une vue d'ensemble de l'état des connaissances et des éventuelles lacunes. Sur la base de cet état des lieux, d'éventuelles mesures supplémentaires pourront être définies dans une étape ultérieure.
- Examen des bases légales : réglementation des flux de données et de la protection des données dans la LFPr.
- Clarification des questions réglementaires en collaboration avec les cantons, notamment en ce qui concerne l'échange et l'utilisation des données dans le cadre de l'exécution de la formation professionnelle⁶⁰.
- Rapports sur les tendances dans les domaines de l'échange de données et de la numérisation⁶¹.

60 Voir le rapport complémentaire DNP d'Educa sur la politique d'utilisation des données, axe de développement 6 « Utiliser le potentiel des systèmes algorithmiques et de l'IA dans la formation de manière conforme au droit et contrôlée ».

61 Voir également [l'analyse et la synthèse du SEFRI](#) concernant le [rapport DNP d'Educa](#) (2025). (Dernière consultation : 10 avril 2026).



6 - Suite des travaux

Le cadre d'orientation constitue un premier état des lieux et ne prétend pas être exhaustif

Il présente les évolutions et les activités en cours dans le domaine de la formation professionnelle et de l'IA, ainsi que les contributions déjà apportées par les différents partenaires de la formation professionnelle. Le cadre d'orientation crée ainsi une base commune permettant d'identifier les besoins d'action et de discuter des mesures que pourraient prendre les partenaires de la formation professionnelle.

Sur la base du présent cadre d'orientation, le SEFRI conclut qu'il convient de mettre en œuvre, entre l'automne 2026 et 2028, les trois domaines de mesures ci-après. La conception concrète et la mise en œuvre de ces mesures seront définies dans un concept de mise en œuvre.

► Orientation et connaissances nécessaires au pilotage

L'objectif de ce domaine de mesures est de créer une base de connaissances permettant de prendre des décisions dans le domaine de l'IA dans la formation professionnelle. Une publication périodique offre aux partenaires de la formation professionnelle une vue d'ensemble des activités liées à l'IA dans la formation professionnelle. Cela comprend notamment :

- Recherche : mise à disposition et synthèse de l'état de la recherche ainsi que des connaissances scientifiques pertinentes sur les effets, les opportunités et les limites de l'IA dans la formation professionnelle.
- Base de données : vue d'ensemble des données, statistiques et instruments de monitoring.
- Initiatives et développements : recensement et mise en contexte des initiatives, projets et activités existants et prévus des partenaires de la formation professionnelle dans le domaine de l'IA, afin de mettre en évidence les chevauchements, les synergies et les besoins de développement.

► Encouragement des projets innovants

L'encouragement de projets se déroule dans le cadre des bases légales existantes (art. 54 et 55 LFPr). Il peut s'agir p. ex. de projets portant sur de nouvelles approches méthodologiques, de l'accompagnement de l'apprentissage soutenu par l'IA, des cours interentreprises (CIE), ou encore sur le développement d'outils basés sur l'IA pour la planification de la formation dans les entreprises formatrices, ainsi que de projets pilotes menés dans des environnements techniques sécurisés (sandbox).

► Encouragement des compétences en matière d'IA sur le lieu de travail

Sur la base de la LFPr (art. 32 et 55 LFPr), le SEFRI a mis en place le programme « Simplement mieux ! ... au travail » ; celui-ci offre des subventions pour des courtes formations de compétences de base directement sur la place de travail. Afin de promouvoir les compétences en IA, le programme sera complété par des contenus pédagogiques consacrés à l'IA.



► Transfert de savoir et mise en réseau

Ce domaine de mesures vise à rendre accessibles les connaissances, les expériences et les développements, et à renforcer les échanges entre les acteurs de la formation professionnelle :

- Bonnes pratiques : visibilité, échange et mise en contexte technique des applications de l'IA éprouvées dans les cantons, les Ortra, les institutions de formation et les entreprises.
- Préparation du savoir : informations adaptées aux différents groupes cibles sur les résultats de recherche actuels, les données disponibles ainsi que les initiatives et projets en cours. P. ex. possibilités offertes aux écoles professionnelles et aux Ortra par un agent d'IA basé sur le modèle linguistique suisse Apertus de l'EPFL/ETH Zurich/CSCS.

Calendrier

24.11.2026

Présentation du cadre d'orientation lors du Sommet national de la formation professionnelle

Automne 2026 à 2028

Mise en œuvre des mesures



Annexes

► 1. Participants aux entretiens avec des experts des 2 et 9 juillet 2026

Roman Brügger

directeur, Swiss EdTech Collider

Alberto Cattaneo

responsable de l'axe prioritaire de recherche « Enseignement et apprentissage dans la formation professionnelle, HEFP

Roy Franke

responsable d'EB Connect & EB Digital, EB Zürich.

Tobias Habegger

responsable du service spécialisé en IA, ICT-Formation professionnelle Suisse

Michael In Albon

Délégué à la protection de la jeunesse dans les médias et responsable du programme « Internet à l'école », Swisscom

Edouard Lamboray

directeur suppléant de l'agence spécialisée Educa

Dominik Petko

professeur de didactique générale et de didactique des médias, Université de Zurich

Nicole Ritschard

responsable Talent Attraction & Retention, La Mobilière

Jean-Daniel Roth

CEO, BeLEARN

Valérie Roth

maîtresse d'enseignement, HEFP

Gian Sacco

COO, NU Technology AG

Bernhard Weber

Chef suppléant du secteur Analyse du marché du travail et politique sociale, SECO



► 2. Synthèse des interventions parlementaires les plus récentes

25.4414 | Stratégie pour une formation continue et une reconversion professionnelle préventives en cas de mutations structurelles et technologiques ayant une incidence sur l'emploi⁶²

La motion charge le Conseil fédéral d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux, une stratégie nationale garantissant une formation continue et une reconversion professionnelle préventives pour les personnes dont l'activité professionnelle est menacée en raison de mutations technologiques ou économiques. Le but est de permettre à ces personnes de se réorienter rapidement ou d'acquérir de nouvelles qualifications afin d'éviter qu'elles se retrouvent au chômage.

Avis du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral rejette la demande de la motion visant à élaborer une stratégie et justifie principalement sa position par le bon fonctionnement du système éducatif et les structures qui ont fait leurs preuves. Il souligne en outre le soutien apporté par les employeurs à la formation continue de leurs collaborateurs. Enfin, il relève qu'il n'est actuellement pas possible de prédire les effets de l'IA sur la formation et l'emploi, ce qui constitue également un argument contre l'élaboration d'une stratégie de la Confédération en matière de formation continue préventive.

État des délibérations : Planifié au Conseil des Etats

25.3288 | Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle et feuille de route pour une Suisse prête à affronter l'avenir⁶³

La motion demande au Conseil fédéral de développer une stratégie nationale et une feuille de route pour une IA fiable. Cette stratégie doit notamment indiquer comment instituer un centre national de compétences en IA, comment définir des objectifs et mesures stratégiques pour renforcer les capacités de recherche et d'innovation, comment aider les PME à accéder aux compétences de l'IA et comment élaborer un plan destiné à attirer des talents, à les promouvoir et fidéliser les spécialistes hautement qualifiés. L'objectif est de renforcer à long terme le développement et l'utilisation d'une IA fiable en Suisse.

Avis du Conseil fédéral : Sur le fond, le Conseil fédéral soutient l'objet de la motion, mais s'oppose toutefois à la création d'autres organes et structures. Il justifie sa proposition de rejet de la motion par le fait que les acteurs concernés intègrent les défis liés à l'IA dans leurs planifications stratégiques en vue du message FRI, et que, dans la formation professionnelle, la participation directe des Ortra à la création et au développement des professions et des offres de formation continue permet d'intégrer rapidement les progrès technologiques aux compétences des futurs professionnels.

État des délibérations : Planifié au Conseil national

⁶² Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (2024). Motion 24.4414 : [Stratégie pour une formation continue et une reconversion professionnelle préventives en cas de mutations structurelles et technologiques ayant une incidence sur l'emploi](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).

⁶³ Christ, K. (2025). Motion 25.3288 : [Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle et feuille de route pour une Suisse prête à affronter l'avenir](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).



25.3767 | IA. Une ambition partagée et une stratégie nationale des compétences coordonnée dès l'école obligatoire⁶⁴

L'interpellation relative à l'IA dans l'enseignement obligatoire porte principalement sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de compétences et d'une stratégie éducative concernant l'utilisation de l'IA à l'école obligatoire, ainsi que sur la transmission des compétences nécessaires à cet effet.

Avis du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral renvoie à la compétence des cantons en matière d'instruction publique. Il souligne en outre que le message FRI appelle les acteurs à intégrer l'IA dans leurs objectifs stratégiques, tant sur le plan social que scientifique et économique. Par ailleurs, la Constitution fédérale prévoit la coordination des efforts de la Confédération et des cantons dans l'espace suisse de formation (art. 61a Cst.). La Confédération et les cantons élaborent ensemble les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation. Ils disposent en outre d'organes et d'institutions communs, tels que l'agence spécialisée Educa.

État des délibérations : l'avis relatif à l'intervention est disponible.

24.4522 | Marché du travail. Encourager la promotion des capacités pertinentes en matière d'intelligence artificielle dans la population active⁶⁵

Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter les modalités d'une offensive globale visant à promouvoir les capacités pertinentes en matière d'IA dans la population active selon les niveaux de formation et les fonctions ainsi que les interfaces avec la formation formelle et les mesures relatives au marché du travail. L'objectif est de mettre en évidence des mesures en lien avec le marché du travail afin de promouvoir les capacités pertinentes en matière d'IA.

Avis du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral souligne que la proximité de la formation professionnelle avec le marché du travail permet d'intégrer rapidement les évolutions technologiques. La formation continue relève de la responsabilité de chacun, tandis que les employeurs sont appelés à la favoriser. Enfin, il renvoie aux mesures complémentaires du service public de l'emploi ainsi qu'à la « Stratégie service public de l'emploi 2030 ».

État des délibérations : Planifié au Conseil national.

24.4091 | Où se situe la Suisse du point de vue des compétences en matière de données et d'intelligence artificielle ?⁶⁶

L'interpellation pose diverses questions concernant la reconnaissance des compétences en matière de données et d'intelligence artificielle en tant que compétences de base, le relèvement du niveau de compétences en Suisse grâce à leur transmission dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue, ainsi que la possibilité de mener des recherches de pointe dans le domaine de l'intelligence artificielle.

64 Chappuis, I. (2025). Interpellation 25.3767 : IA. [Une ambition partagée et une stratégie nationale des compétences coordonnée dès l'école obligatoire](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).

65 Blunschy, D. (2024). Postulat 24.4522 : [Marché du travail. Encourager la promotion des capacités pertinentes en matière d'intelligence artificielle dans la population active](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).

66 Blunschy, D. (2024). Interpellation 24.4091 : [Où se situe la Suisse du point de vue des compétences en matière de données et d'intelligence artificielle ?](#) (Dernière consultation : 17 août 2026).



Avis du Conseil fédéral : Pour ce qui est de la formation professionnelle initiale, le Conseil fédéral souligne que l'utilisation de l'IA et la réflexion critique en matière d'IA constituent des éléments importants du nouveau plan d'études cadre concernant la culture générale dans la formation professionnelle initiale, entré en vigueur en 2026. Par ailleurs, l'intégration de l'IA fait partie intégrante du processus de développement des professions. À cet effet, le SEFRI met à disposition le Guide « Transformation numérique ». Dans la formation professionnelle supérieure, un nouvel examen professionnel a été développé en matière d'IA (« AI Business Specialist avec brevet fédéral », à partir de 2026). Concernant la formation continue, l'offre relative aux compétences numériques est vaste. Selon la loi fédérale sur la formation continue (LFCo), les compétences de base incluent également l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), dont font partie l'IA et le traitement des données. La Confédération a lancé un programme pour aider les employeurs à former leurs employés aux compétences de base.

État des délibérations : liquidé.

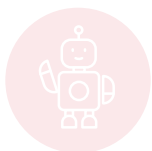
23.3621 | Fracture numérique. Eviter une société à deux vitesses⁶⁷

Le postulat demande au Conseil fédéral de produire un rapport indiquant quels groupes de personnes en Suisse sont particulièrement à risque s'agissant de la fracture numérique. Le Conseil fédéral est également prié d'examiner quels programmes existent pour éviter le décrochement social de ces personnes, si ces programmes sont suffisants et si d'autres mesures seraient nécessaires pour que ces programmes atteignent les personnes à risque.

Avis du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral reconnaît l'importance de la participation numérique, mais estime que, au vu des études disponibles et des programmes en cours, le rapport demandé n'apporterait qu'une faible plus-value. Il relève que les groupes particulièrement à risque face à la fracture numérique – notamment les personnes sans formation postobligatoire, les personnes âgées et les personnes en situation financière précaire – sont déjà largement pris en compte dans les enquêtes nationales et internationales existantes et que de nouveaux résultats seront bientôt disponibles. Il souligne en outre que la Confédération, les cantons et différents programmes mettent déjà en œuvre de nombreuses mesures visant à promouvoir les compétences numériques de base et à éviter que les personnes exposées ne décrochent.

État des délibérations : transmis au Conseil fédéral, rapport du Conseil fédéral en attente.

⁶⁷ Weber, C. (2023). Postulat 23.3621 : [Fracture numérique. Eviter une société à deux vitesses](#). (Dernière consultation : 17 août 2026).



25.3923 | Une stratégie face à la fracture numérique à l'heure de l'intelligence artificielle⁶⁸

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'adopter une stratégie face à la fracture numérique, encore accentuée par le développement de l'intelligence artificielle générative, et de présenter un rapport à ce sujet.

Position du Conseil fédéral : Les requêtes du postulat seront prises en compte dans le rapport en réponse au postulat 23.3621 Weber « Fracture numérique. Éviter une société à deux vitesses ».

État des délibérations : l'avis relatif à l'intervention est disponible.

⁶⁸ Tschopp, J. (2025). Postulat 25.3923 : Une stratégie face à la fracture numérique à l'heure de l'intelligence artificielle. (Dernière consultation : 17 août 2026).